Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201465-20240405-2024031-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024
Mis en ligne : Le 09/04/2024
ANNEXE DELIBERATION
2024/31

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPi) du Gier et de ses affluents – dossier de modification

Carte de zonage n° 5 – L'Horme

- PPRI approuvé le 08 novembre 2017
- La carte de zonage présente une zone bleue évidée le long du débordement du ruisseau en rive gauche
- Cinq cotes réglementaires erronées sont affichées à l'aval de la rue d'Onzion

Ces cotes ne sont pas représentatives de l'étude hydraulique complémentaire du bureau d'étude Artélia, qui avait permis la requalification des débits de l'Onzion pour tenir compte de la zone de couverture urbanisée. Elles ne correspondent pas à la représentation graphique de la zone inondable.
Cette étude complémentaire, validée alors par la DDT de la Loire, a été transmise à la commune de l'Horme le 21 octobre 2014.

- Modification de la carte de zonage
- La zone bleue est affichée pour revenir à la représentation cartographique soumise à l'enquête publique
- La cote réglementaire à partir de la rue de l'Onzion et pour la totalité de la zone inondable à l'aval est donc de 323,18m NGF.
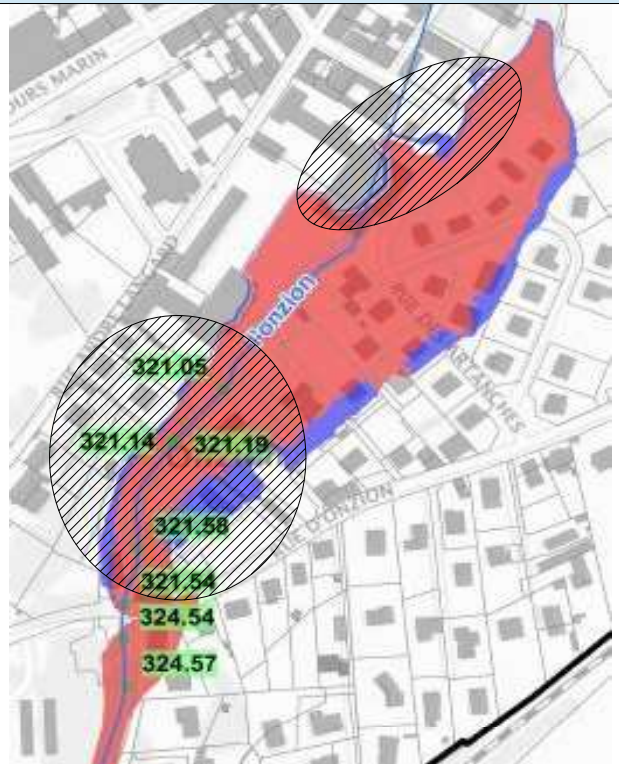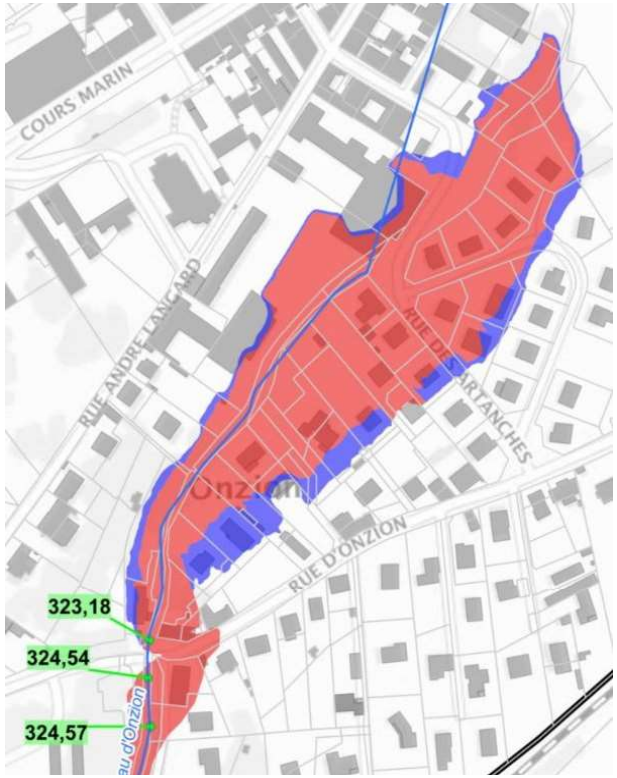
Ces modifications, de nature à améliorer la lecture et la compréhension des documents par les services instructeurs, ont été apportées sur l'ensemble des documents cartographiques. Elles permettent de mettre en conformité les documents graphiques et topographiques de la zone.